

Extrait du UJFP

http://www.ujfp.org/spip.php?article5897

12 idées reçues sur le BDS

- BDS - Analyses -



Date de mise en ligne : vendredi 6 octobre 2017

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Copyright © UJFP Page 1/4

Publié le 30 septembre 2017 sur le site de la Plateforme des ONG pour la Palestine.

Le « BDS » (Boycott-Désinvestissement-Sanctions) est souvent sujet aux fantasmes. Parmi le grand public, les institutions françaises ou même au sein de la société civile, l'acronyme suscite l'incompréhension, le rejet... « c'est illégal en France », « c'est de l'antisémitisme »... Mais qu'est-ce qui se cache réellement derrière ces trois lettres ?



BDS, c'est quoi?

« BDS » fait référence aux termes Boycott, Désinvestissement, Sanctions. Il a pour origine une campagne lancée en 2005 par une très large coalition d'organisations de la société civile palestinienne, un an après l'avis de la Cour internationale de justice qui rappelait les obligations internationales d'Israël et notamment l'illégalité du Mur de séparation (en réalité d'annexion) et des colonies. Devant le refus israélien de se conformer au droit, la société civile palestinienne a lancé un appel au boycott, désinvestissement et aux sanctions contre l'État d'Israël jusqu'à ce qu'il se conforme au droit international et donc reconnaisse les droits des Palestiniens [1]. Ce mouvement s'inspire du boycott qui avait contribué à mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud.

Copyright © UJFP Page 2/4

Il se fixe 3 objectifs:

- La fin de l'occupation et de la colonisation de toutes les terres arabes et le démantèlement du Mur ;
- La reconnaissance des droits fondamentaux des Palestiniens citoyens d'Israël et de leur égalité avec les autres citoyens israéliens ;
- Le **respect, la protection et la promotion du droit des réfugiés palestiniens** à retourner dans leur foyer d'origine et propriétés tel que prévu par la résolution 194 de l'ONU.

A partir de cet appel, des campagnes de sensibilisation et d'action « BDS » ont été menées partout dans le monde.

Pour la campagne palestinienne, le **boycott** est un engagement citoyen en faveur du droit. Il s'agit de rompre les relations avec les entreprises israéliennes et internationales qui sont impliquées dans les violations des droits de l'Homme des Palestinien.nes, ainsi qu'avec les institutions sportives, culturelles et académiques complices.

Les campagnes de **désinvestissement** exigent, elles, des entreprises, banques, conseils municipaux, églises, fonds de pension et universités, de retirer leurs investissements de toute entreprise israélienne ou entreprise internationale impliquée dans la violation des droits des Palestinien.nes.

Les campagnes de **sanctions** visent à ce que les gouvernements et organismes institutionnels exigent d'Israël le respect du droit en suspendant ou mettant un terme à la coopération militaire, à des accords de libre-échange, ou d'autres formes de coopérations, et qu'ils excluent l'État israélien des forums internationaux tels que des organes des Nations unies ou la FIFA, l'Eurovision, des organismes de recherche etc.

Il existe une diversité de comportements par rapport au BDS ; certaines organisations n'ont pas rejoint l'appel BDS de 2005 mais pratiquent quand-même une forme de boycott. Certaines prônent un boycott total tel que demandé par les Palestiniens, d'autres rejettent le boycott culturel. Certaines n'acceptent que le boycott des produits des colonies, d'autres ne pratiquent que le désinvestissement etc.

Voici les 12 idées reçues les plus courantes sur le BDS, et des éléments d'explication permettant de lutter contre ces fausses affirmations.

- 1) « Le BDS est illégal »
- 2) « BDS est antisémite »
- 3) « BDS est violent, BDS incite à la haine »
- 4) « BDS nuit aux Palestiniens »
- 5) « Le boycott nuit aux négociations de paix »
- 6) « BDS est un obstacle au progrès scientifique »
- 7) « BDS est trop radical »
- 8) « BDS s'acharne sur Israël alors qu'il existe des régimes bien pires. »
- 9) « L'UE a interdit le boycott »
- 10) « La défense du BDS est minoritaire dans la société civile internationale »
- 11) « <u>Si je boycotte les produits israéliens, cela ne signifie-t-il pas que je dois jeter mes ordinateurs, cesser d'utiliser</u> des médicaments israéliens etc. ? »
- 12) « Plusieurs mairies ont interdit le BDS dans leur ville »

Copyright © UJFP Page 3/4

Face aux idées reçues, que puis-je faire en tant que citoyen ? Comment agir pour défendre le droit au boycott ?

- " Faire connaître cette page en la partageant sur mon compte Facebook ou Twitter, l'envoyer à mes proches.
- "Interpeller mes élus en leur proposant une question écrite, un outil permettant d'interpeller le gouvernement sur une question. Le gouvernement est obligé de répondre à la question, et plus le gouvernement reçoit de questions sur un sujet, plus il doit s'en emparer dans sa politique générale. Téléchargez le modèle ici :

Proposition de question écrite (pdf)

Proposition de question écrite (word)

Envoyez-là à votre député et sénateur :

- Retrouvez le contact de votre député ici
- Retrouvez le contact de votre sénateur ici

SOURCES

https://bdsmovement.net/faqs#collap...
https://bdsmovement.net/what-is-bds
www.bdsfrance.org
http://www.aurdip.fr
www.eccpalestine.or
http://www.pcbs.gov.ps
http://www.un.org

[1] Voir <u>l'appel au BDS par la société civile palestinienne</u>

Copyright © UJFP Page 4/4